

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 AVRIL 2023**

**PRESENTS** : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, RAMOS DOS SANTOS José, CASSIGNOL Emanuelle, DA SILVA Antonio, FAU Patrick, OROSQUETTE Bénédicte, VILLARZEL Pierre-André

**ABSENTS EXCUSES** : OMS Grégory, CIANCIULLI Christophe, BIBET Jérôme

**PROCURATIONS** : Néant

**Secrétaire de séance** : GAU Monique

**Date convocation du Conseil Municipal** : 28 Mars 2023

### **1 – Aménagement Placette Grand Rue**

Les travaux se poursuivent, façade finie, revêtement du sol en cours. En ce qui concerne l'éclairage public, les fils noirs en façade de l'alimentation du lampadaire qui ne sont pas très esthétiques vont être déplacés. Ils seront positionnés sous la génoise avec une goulotte de la couleur du crépi. Par ailleurs, une déviation Poids Lourds et Bus a été mise en place.

### **2 – Caméras de surveillance Grand Rue**

Devis JD2M : 3 654€ HT, soit 4 384€ TTC à 180°. Il faudra rajouter le coût du branchement ENENDIS et les frais de raccordement de l'électricien.

Possibilité de solliciter un financement auprès de l'Etat au titre du FIPD (20 à 50%). D'accord pour effectuer cette demande.

### **3 – Cessions croisées Voirie Départementale/Voirie Communale**

Rencontre avec Messieurs BES et BOYER du Conseil Départemental.

Dans un premier temps, la commune doit prendre une délibération pour :

- Une cession croisée entre la commune et le Département,
- Mise à jour du tableau de classement des voies communales,

- Prise en charge des frais de géomètre par la commune,
- Prise en charge des frais d'actes administratifs par le Conseil Départemental,
- Dénonciation des réseaux par les deux collectivités,
- Engagement sur le bon entretien du bien acquis.

Suite à cette délibération, le Conseil Départemental prendra à son tour une délibération dans sa session du mois de juin. Par la suite, un arpentage aura lieu et les actes administratifs relatifs à cette cession seront établis. La route de Laure pourra alors être fermée à la circulation.

#### **4 – Bail Civil Maison du Bourrat avec l'Association Communale de Chasse Agréée d'Aigues-Vives**

**Un bail civil peut être conclu** (Article 1719 et suivants du Code Civil), c'est la liberté des parties. La durée peut être de 12 ans, loyer ou pas, préciser clause charges électricité, eau, assurance... Prévoir pour se protéger une porte de sortie : le contrat de bail peut être résilié sans attendre le terme pour un motif légitime et impérieux.

Monsieur le Maire intéressé par cette affaire s'est retiré de la séance.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents la conclusion d'un bail civil d'une durée de 12 ans, à titre gratuit avec l'ACCA d'Aigues-Vives.

#### **5 –VOTE COMPTE GESTION 2022 / COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2022 : Madame FABRE Pascale, Adjointe au maire présente le compte administratif 2022 :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022	586 006, 73
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022	675 142, 98
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 89 136, 25</b>
Report Excédent de fonctionnement 2021	+ 143 399, 59
<b>Excédent de fonctionnement 2022</b>	<b>+ 232 535, 84</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022	238 572, 68
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022	339 888, 03
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 101 315, 35</b>
Report Déficit d'Investissement 2021	- 84 737, 38
<b>Excédent d'Investissement 2022</b>	<b>+ 16 577, 97</b>

**SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2022 : + 249 113, 81**

#### **Affectation du résultat :**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

**Un excédent de fonctionnement de : + 232 535, 84**

**Un déficit de fonctionnement de : 0**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

**Un excédent d'Investissement de : + 16 577, 97**

**Un déficit d'Investissement de : 0**

**Les restes à réaliser 2022 s'élèvent à 221 211, 95€ en dépenses et à 243 731, 00€ en recettes.** Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0€

**Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat 2022 comme il suit :**

**Résultat au 31/12/2022 EXCEDENT GLOBAL : 249 113, 81**

**Affectation complémentaire en réserves (1068) : 0**

**Affectation à l'excédent reporté (002) : 232 535, 84**

**Affectation à l'excédent reporté (001) : 16 577, 97**

## **6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 et des taux d'imposition**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2023 :

<b>Fonctionnement Dépenses 2023</b>	<b>914 288, 84</b>
<b>Fonctionnement Recettes 2023</b>	<b>914 288, 84</b>
Dont Excédent Fonctionnement reporté 2022	232 535, 84
<b>Investissement Dépenses 2023</b>	<b>704 711, 95</b>
<b>Investissement Recettes 2023</b>	<b>704 711, 95</b>
Dont Excédent Investissement reporté 2022	16 577, 97

Taxe habitation : 68 342 taux 18, 18% soit 12 425€

Taxe foncière non bâtie : 68 900 taux 73, 73% soit 50 800€

Taxe foncière bâti : 422 200 taux 51, 86% soit 218 953€

**Produit attendu total : 282 178€**

Le budget primitif 2023 a été voté à l'unanimité des membres présents.

**Vote des subventions aux associations** : Monsieur le Maire donne la liste des associations auxquelles la commune alloue chaque année une subvention. Approbation à l'unanimité. L'association FAS MERCAT d'Aigues-Vives a été rajoutée, le conseil a décidé de lui verser la somme de 100€. Par ailleurs, cette association pourra au même titre que les autres associations du village bénéficier de la mise à disposition gratuite du foyer pour les animations qu'elle propose. Faire une convention annuelle avec chèque caution et assurance.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Diagnostic vulnérabilité bâtiments communaux** : le SMMAR a réalisé ces documents pour la commune, des travaux sont à réaliser et peuvent être financés à 50% du HT et à 80% du HT pour les logements communaux. Le conseil est d'accord de faire ses travaux et de demander des aides.
- **Courrier reçu de Mr et Mme LOCQUE Jacky** : ceux-ci sollicitent une place de parking Handicapé devant leur portail. Avis défavorable. Mr le Maire ira rencontrer Mr et Mme LOCQUE avec la Police Municipale afin de leur expliquer la raison pour laquelle cette place PMR ne peut être attribuée.
- **Cybersécurité et collectivités territoriales** : la gendarmerie de Carcassonne vient à la mairie le mercredi 12 avril pour établir un diagnostic sur la commune.
- **Foire de la pomme 2023** : Mélanie informe le conseil qu'elle a reçu une proposition pour des jeux gonflables : Devis 3 châteaux pour 450€, 70 tickets gratuits pour les enfants d'Aigues-Vives ou location complète 750€ et gratuit pour tous les enfants. Le conseil décide à la majorité (POUR 7, CONTRE 2 et ABST 1) d'opter pour la deuxième proposition, 750€ et gratuit pour tous.

Par ailleurs, en raison de la présence des animations pour les enfants au Stade, Mélanie propose de faire passer le petit train devant le City Stade. Proposition adoptée à la majorité.

- **Prochain CM le mardi 9 ou 16 mai 2023 à 18h30**